



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23. rue LakanaL 34090 MontpeLLier @syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Restriction des droits des personnels temps partiel, disponibilité et congé formation : une partie de poker menteur

Depuis plusieurs années, les refus de temps partiel sur autorisation se multiplient, en particulier pour les collègues du premier degré qui en font la demande. En 2021, notre DASEN, suggérant que nombre de collègues étaient des fainéant·es qu'il s'agissait de remettre au travail, s'était même fendu d'un « open bar sur les temps partiels, c'est fini ! ».

Pour beaucoup, il s'est alors agi de reprendre à temps plein quitte à mettre sa santé physique ou psychique en danger.

Pourtant, pour les collègues qui ont besoin de prendre du recul par rapport à un travail accompli dans des conditions de plus en plus difficiles, de ménager leur santé physique ou psychique, ou tout simplement de ne pas consacrer l'intégralité de leur temps au travail mais de conserver du temps pour d'autres activités de leur choix, il n'y a pas beaucoup de solutions.

L'exercice à temps partiel, la mise en disponibilité et le congé de formation sont des opportunités qui peuvent être des soupapes indispensables au cours d'une carrière.

Or, cette année, l'administration, retranchée derrière l'imparable argument de la nécessité de service, a contacté individuellement les collègues ayant fait des demandes simultanées de temps partiel, mise en disponibilité et/ou congé de formation pour les enjoindre à faire un choix parmi ces trois campagnes.

Cette nouvelle restriction n'apparaît dans aucune des trois circulaires et au regard du cadre réglementaire, rien ne justifiait cette nouvelle attaque contre les

droits des personnels. Par notre action syndicale et notre vigilance, nous avons mis l'administration face à ses manigances douteuses pour restreindre encore davantage les droits des collègues.

Il nous a été assuré qu'aucune consigne n'avaient été donnée en ce sens et qu'il s'agissait bien d'une erreur. Les services de la DIPER affirment avoir recontacté l'ensemble des personnels concerné·es pour leur confirmer la possibilité de participer aux trois campagnes.

Nous invitons les collègues qui sont dans cette situation et qui n'ont pas été recontacté·es par l'administration à se rapprocher de nous pour faire valoir leurs droits.

SUD éducation appelle à rejeter avec force cette logique de brutalisation des collègues par leur enchaînement au travail.

SUD éducation 34 revendique la satisfaction de toutes les demandes de temps partiel, disponibilité et congé de formation et un recrutement de titulaires à hauteur des besoins.

SUD éducation 34 appelle les collègues intimé·es de choisir entre demande de temps partiel, de mise en disponibilité et de congé de formation à prendre [contact avec SUD éducation](#) et à manifester leur refus de cette restriction du droit en dehors du cadre réglementaire.